



RÉGION WALLONNE

La Lettre du Patrimoine



BELGIË – BELGIQUE

P.B./P.P.

B – 78

Bureau de dépôt
4099 Liège X
P501407

TRIMESTRIEL – JANVIER – FÉVRIER – MARS 2007 – N° 5 – BUREAU DE DÉPÔT : LIÈGE X

Le Patrimoine, un atout pour les pouvoirs locaux



Namur, les Moulins de Beez. G. Focant, DPat © MRW

Au moment où une nouvelle mandature communale et provinciale commence et où en maints endroits, de nouveaux Échevins ou Députés provinciaux vont recevoir le Patrimoine dans leurs attributions, l'Institut du Patrimoine wallon a pris plusieurs initiatives, comme il y a six ans, pour sensibiliser les gestionnaires locaux à la politique de protection du Patrimoine architectural et au rôle qu'ils peuvent – et même doivent – jouer dans celle-ci à l'échelle de leur commune ou de leur province.

Début janvier, chaque Collège communal a reçu, à destination de l'Échevin en charge du Patrimoine (identifié comme tel ou intégré dans d'autres matières telles qu'aménagement du territoire, travaux, culture parfois) une invitation du Centre de Perfectionnement aux Métiers du Patrimoine basé à la Paix-Dieu (voir le cahier central de ce magazine) à participer le 16 février 2007 aux Moulins de Beez à Namur, seul ou accompagné du principal fonctionnaire communal concerné, à une journée de formation sur la politique du patrimoine: les enjeux de celle-ci pour les communes (enjeux humains, culturels, économiques, sociaux et politiques), les notions fondamentales de la matière (les classements, les inventaires, etc.), les acteurs et les règles du jeu (administra-

tions, commissions, autorisations, procédures), enfin les sources de financement et de subsidiation. Ce programme de formation avait déjà été proposé dans les mêmes circonstances (mais sur deux journées à l'époque) voici six ans et il avait obtenu un certain succès, d'autant plus qu'il permettait aux responsables locaux de rencontrer directement plusieurs acteurs régionaux. Or, chacun sait que, dans toutes les matières, une gestion objective et impartiale des dossiers et des besoins est encore meilleure lorsqu'elle peut s'appuyer sur de bons contacts humains.

Dans ce numéro de *La Lettre du Patrimoine*, adressé à toutes les communes de Wallonie, le Directeur f.f. de la Restauration fait un brillant plaidoyer pour la réaf-

fectation des monuments en attirant l'attention sur les multiples atouts de cette démarche (voir p. 3), cependant que notre partenaire «Wallonia Nostra» consacrera un prochain cahier à l'action des pouvoirs provinciaux en matière de Patrimoine. On rappellera ici que le budget régional pour le Patrimoine – comme celui de certaines Provinces ensuite – a été en forte augmentation depuis la régionalisation, passant de 7,1 millions € en 1989 à 38,4 millions € en 2004 au début de l'actuelle législature régionale, et que le patrimoine architectural de Wallonie, ce sont environ 500 sites et 2.800 monuments classés.

La politique wallonne en matière de Patrimoine repose d'abord sur des mesures de protection: un inventaire par communes (37 volumes réalisés de 1973 à 1999) dont l'actualisation est en cours, des inventaires thématiques (sites industriels, donjons, orgues, parcs et jardins, et, bientôt, églises paroissiales XIX^e-XX^e siècles), une liste de sauvegarde assurant aux biens menacés une protection provisoire d'un an et, enfin, le classement, ouvrant la voie à des subsides à la restauration des monuments classés s'élevant actuellement à 60 % en général (montant de base), parfois 80 % (si intérêt collectif) et même 95 % pour le patrimoine exceptionnel. Aux côtés du

Cabinet du Ministre (en l'occurrence Michel Daerden), la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles donne des avis consultatifs mais souvent respectés, l'Administration procède aux classements, aux autorisations et à la subsidiation des travaux, à la mise en œuvre des fouilles et, depuis 1999, l'Institut du Patrimoine wallon assume quatre missions spécifiques: des opérations immobilières, la gestion de certaines propriétés classées appartenant à la Région wallonne, la gestion du Centre des Métiers du Patrimoine situé dans l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu à

Amay, enfin, la sensibilisation du grand public au patrimoine.

On terminera ce bref rappel à l'attention de nos nouveaux lecteurs dans les Collèges communaux et provinciaux en soulignant que la réaffectation des monuments est au cœur de la politique régionale en la matière depuis plusieurs années et que l'impact économique et social de la politique du Patrimoine est loin d'être négligeable puisqu'environ 60 % du budget régional du Patrimoine est consacré au subventionnement de travaux de restauration (soit environ 22 à 25 millions € par an) qui représentent eux-mêmes des chantiers pour environ 62 millions € par an (en ajoutant 60 % de travaux de réaffectation non subsidiés par le budget du Patrimoine), ce qui correspond à quelque 1.000 emplois directs dans le secteur de la construction et sans doute 500 emplois indirects dans d'autres secteurs. Bref, un effet économique et social incontestable pour les 250 entreprises wallonnes agréées pour la restauration des monuments et des chantiers potentiels – mais aux résultats toujours appréciés par les citoyens – dans bien des communes wallonnes!

La crise du Patrimoine en France

En France, la politique de l'État en faveur des monuments historiques a traversé depuis trois années une crise qui s'est traduite par l'arrêt d'un nombre croissant de chantiers de restauration - 200 en 2005, 300 en 2006 - et par le report de la plupart des nouveaux projets.

La gravité de cette situation a conduit la Commission des affaires culturelles du Sénat à créer une mission d'information pour analyser les causes de cette crise sans précédent. Celle-ci trouvait son origine dans l'incapacité du ministère de la Culture à consommer dans les délais requis les crédits substantiels qu'il avait obtenus dans l'urgence pour remédier

aux dégâts causés par les tempêtes de décembre 1999, puis dans une politique budgétaire qui s'était attachée en 2003 à résorber ces reports de crédits.

Le rapport de la Commission sénatoriale française vient d'être publié (il est disponible via le site espace-librairie@senat.fr). Après avoir brossé un tableau alarmant des conséquences de ces fluctuations budgétaires sur l'état sanitaire des monuments et sur la situation des entreprises spécialisées dans la restauration de ces derniers, la mission d'information avance des propositions pour remettre sur pied la politique en faveur du patrimoine monumental et pour remédier aux diffi-

cultés particulières que rencontrent les monuments n'appartenant pas à l'État, en soulignant que cette refondation de la politique du patrimoine est d'autant plus indispensable que ce dernier, outre sa valeur historique et esthétique, constitue pour l'emploi et le développement économique un facteur trop souvent sous-estimé.

Même si le contexte wallon est fort différent, la qualité de ce rapport, la cohérence des démonstrations et la pertinence des propositions sont telles qu'on ne peut qu'en recommander la lecture et souhaiter à l'occasion pareil débat de fond chez nous.

Clin d'œil. Le kiosque du parc de l'Harmonie à Verviers

Œuvre de l'architecte communal Adolphe Thirion, édifié en 1852, classé comme monument en 1982 et restauré par la Région wallonne en 1994, le kiosque qui trône au milieu du parc de l'Harmonie à Verviers est reconnu comme étant l'un des plus beaux et des

plus imposants du pays par ses dimensions.

Peu de Verviétois, semble-t-il, savent pourtant qu'il a un frère jumeau à... Bruges, au cœur du parc Reine Astrid, quasi depuis toujours. En 1858, en effet,

après avoir refusé un projet de kiosque trop fade dessiné par leur architecte communal, les édiles brugeois avaient contacté à Jupille près de Liège l'Atelier de ferronnerie Le Soinne et Witmeur, qui leur proposa de réaliser une copie du kiosque de Thirion que l'Atelier avait construit six ans plus tôt.

Les deux kiosques sont donc rigoureusement identiques, si ce n'est que celui de Verviers, rehaussé en 1906, est sobrement peint en blanc, tandis que sa copie brugeoise, peinte en vert, a reçu une composition de couleurs vives en 1995. Si un lecteur connaît l'existence d'un troisième exemplaire ailleurs, merci de nous le signaler...



Bruges, le kiosque © Cyrielle Joris



Verviers, le kiosque du parc de l'Harmonie. G. Focant, DPat © MRW

Retour aux sources...

Le microcosme patrimonial wallon connaît, ne serait-ce que de nom, Nicole Plumier. Licenciée en histoire, elle fut attachée jusqu'en 2004 à la Division du Patrimoine de la DGATLP, où elle a assuré pendant quinze années l'organisation des Journées du Patrimoine, en hissant cette manifestation à un très haut degré de qualité, à telle enseigne que le savoir-faire acquis en cette matière s'exporte désormais en dehors de nos frontières.

Après un passage au Cabinet du Ministre Michel Daerden comme conseillère en matière... patrimoniale, Nicole Plumier vient de rejoindre, à nouveau, la Cellule des Journées du Patrimoine, qui est désormais installée à la Paix-Dieu à Amay et qui dépend depuis 2005 de l'Institut du Patrimoine wallon. Nul doute que sa longue expérience dans le domaine contribuera à accroître encore davantage le succès des Journées à venir.

Le Carnet de la Protection

2006, le bilan

Une fois de plus, le passage vers une nouvelle année nous amène à établir un bilan pour pouvoir se tourner vers le

futur... Le travail de la Direction de la Protection s'est concrétisé dans de nombreux domaines.

Une nouvelle liste du patrimoine exceptionnel



L'homme à moulons,
Jacques Du Broeucq,
la chapelle funéraire de Boussu,
Patrimoine exceptionnel
de Wallonie. G. Focant, DPat
© MRW

En matière de classement, la décision la plus marquante et, sans doute, la plus attendue est l'établissement de la nouvelle liste du patrimoine exceptionnel. Aucun bien n'a été retiré par rapport à la liste de 2002, mais des ajouts, des compléments ont été apportés. Cette fois, l'arrêté du Gouvernement wallon déterminant cette liste abroge les arrêtés reconnaissant le caractère exceptionnel d'éléments ponctuels et fait de ceux-ci une catégorie particulière de la liste du patrimoine exceptionnel.

D'autre part, l'année 2006 aura surtout été marquée par de nombreuses décisions de refus de classement ou d'inscription sur la liste de sauvegarde. L'administration a aussi entamé l'analyse systématique des biens classés wallons en vue d'évaluer et/ou de modifier ou d'affiner le type de protection. Un examen attentif des monuments protégés de six communes du Condroz namurois, ainsi que de ceux de l'entité

de Rochefort annonce des pistes de requalification dans l'attente d'une évaluation plus globale sur une échelle territoriale plus vaste.

Parallèlement, des informations relatives à plusieurs centaines de biens classés ont également été encodées dans une base de données élaborée en commun avec le Service de l'Inventaire du Patrimoine architectural. Outre une notice descriptive et une illustration figurent dans cette base tous les renseignements relatifs à la localisation et aux conditions d'accès, à l'état sanitaire, aux dispositions légales régissant le bien. La datation et le style, de même que les artistes, artisans et personnages historiques liés à l'histoire du site ou du bâtiment sont également mentionnés et peuvent faire l'objet de recherches spécifiques. La documentation, notamment bibliographique, est renseignée. Cette base de données sera ultérieurement accessible au public via Internet.

Des «vénérables» protégés...

Le recensement des arbres et haies remarquables de Wallonie, entamé il y a une quinzaine d'années, s'est terminé début 2006 en collaboration avec la Division de la Nature et des Forêts. Une liste de 4.650 nouvelles références d'arbres et de haies situés sur le territoire de 161 communes a ainsi été soumise aux Ministres concernés en vue de compléter les inventaires partiels déjà approuvés par le passé. Gageons que la prochaine couverture de cet inventaire sur l'entièreté du territoire wallon aura un effet déclencheur pour une meilleure sensibilisation à la sauvegarde de ce patrimoine.

Pour ce qui est des «Vénérables», les arbres les plus représentatifs et anciens

de nos contrées, ils ont fait l'objet d'attentions particulières. Comme chaque année, une vingtaine d'entre eux ont bénéficié de mesures de conservation dans le cadre de la toujours très utile opération «Petit patrimoine populaire wallon».

Pour d'autres - 40 parmi les plus exceptionnels de Wallonie -, une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour une reconnaissance et une protection digne de leur valeur tant symbolique qu'historique a été menée suite à un bilan sanitaire. Une proposition de classement est rédigée et devrait leur assurer la protection qu'ils méritent.

Sur le terrain

Parmi l'ensemble de dossiers de travaux en sites exceptionnels, les demandes de permis d'urbanisme dans la zone de protection du canal du Centre restent les plus nombreuses. Cependant, les demandes d'intervention ont connu une nette amélioration tant du point de vue de la qualité des projets que de la finalité des travaux. Actuellement, les chantiers portent sur l'assainissement des parcelles bâties par l'éradication des annexes multiples souvent hétéroclites au profit de constructions intégrées soit aux lignes du paysage soit au cadre bâti existant par l'emploi de matériaux aux caractéristiques locales.

De plus, une étude phytosanitaire, paysagère et urbanistique pour la zone de protection du canal du Centre est en cours de réalisation. Concernant les jardins historiques, pour plusieurs d'entre eux, Thozée, Mariemont, Belœil, des études nécessaires à la mise au point d'un plan de gestion ont été lancées.

Des relations internationales...

En 2005, les États parties à la Convention du Patrimoine mondial de la région Europe-Amérique du Nord ont établi leur premier rapport périodique sur la mise en œuvre de cette convention et l'état de conservation des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial. Les conclusions ont été présentées au Comité en juillet 2006. Elles mettent en évidence la nécessité de renforcer et de coordonner les listes indicatives pour améliorer la représentativité de la liste. Ce travail a débuté en octobre dernier à l'initiative de la France et le dialogue devrait se poursuivre en 2007.

Les Journées du Patrimoine ont permis de mettre à l'honneur les beffrois wallons inscrits sur la liste du patrimoine mondial et le réseau des villes françaises et belges concernées par cette inscription sérielle transnationale. La Région wallonne est également pressentie pour participer à un réseau de valorisation des lieux de mémoires des guerres de 1873 à 1945 avec les régions de l'Est de la France.

Dans le domaine du paysage, l'échange d'expériences se poursuit à travers l'organisation d'ateliers du paysage, en attendant la conférence des États membres et signataires de la convention européenne du paysage annoncée pour 2007.

La Paix-Dieu à Paris: les images



Renaud Dutreil, Ministre français des PME et de l'artisanat © IPW

Plusieurs temps forts ont marqué les quatre journées de présence de la Paix-Dieu au Salon du Patrimoine de Paris (voir *La Lettre du Patrimoine*, n° 4). Outre une fréquentation du stand wallon encore plus nombreuse que de coutume en raison de la participation de notre formateur Paul Mordan et de ses apprentis, qui reçurent avec plaisir la visite du nouvel Échevin spadois du Patrimoine, Luc Peters. Freddy Joris avait eu l'honneur d'accueillir sur le stand régional le Ministre français Renaud Dutreil, en charge des PME et de l'artisanat (photo 1), suivi



Renaud Donnedieu de Vabres, Ministre français de la Culture © IPW

par le Ministre français de la Culture, Renaud Donnedieu de Vabres (photo 2).

Plusieurs épouses d'Ambassadeurs du monde entier en poste à Paris s'intéressèrent longuement au savoir-faire des artisans wallons (photo 3), auxquels le journal de TF1 de la mi-journée donna la parole. Enfin, une conférence conjointe de l'Administrateur général de l'IPW et du Directeur de l'École d'Avignon, Gilles Nourrissier, permit de présenter à un public nombreux les complémentarités et les collaborations entre les deux organismes.

En concertation avec les services des Relations internationales de la Communauté Wallonie-Bruxelles à Paris (dont le Haut Représentant, William Ancion, ancien ministre, était également présent sur le stand), Sandrine Mathot, Responsable de la communication de l'IPW, avait orchestré avec brio cette présence remarquée de la Région wallonne au Salon de Paris.



Paul Mordan et son apprenti exposent leur savoir-faire aux épouses d'ambassadeurs en poste à Paris © IPW

AVIS IMPORTANT

La Lettre du Patrimoine est intégralement téléchargeable sur le site www.institutdupatrimoine.be. L'abonnement à *La Lettre* est entièrement gratuit, si vous en faites la demande par écrit, par fax ou par mail (en aucun cas par téléphone, s'il vous plaît) auprès de l'IPW à l'adresse ci-dessous:

Institut du Patrimoine wallon
Cellule Communication –
La Lettre du Patrimoine
Rue du Lombard, 79 – B-5000 Namur
Fax: +32 (0)81 654 168 ou 150
Email:
lalettre@institutdupatrimoine.be

Vous pouvez également choisir de recevoir chaque trimestre la version électronique de cette lettre en en faisant la demande à l'adresse:
lalettre@institutdupatrimoine.be

Éditeur responsable
Freddy Joris
Administrateur général de l'IPW

Coordination
Julien Maquet

Avec la collaboration
du Centre européen d'Archéométrie
de l'Université de Liège,
de la Commission royale
des Monuments, Sites et Fouilles
de la Région wallonne,
de la Direction de la Restauration
et de la Direction de la Protection
de la Division du Patrimoine
(DGATLP/MRW)
et de Wallonia nostra asbl.

Les articles non signés émanent
des collaborateurs de l'IPW.

Impression et graphisme
Imprimerie Bietlot
Rue du Rond-Point, 185
B-6060 Gilly
+32 (0)71 283 611

Ce trimestriel est gratuit
et ne peut être vendu.

Ce numéro a été tiré
à 28.000 exemplaires.

Note de la Rédaction

La Rédaction de *La Lettre du Patrimoine* tient à signaler à ses abonnés que par manque d'articles consacrés à l'archéologie, la parution du fascicule *Les Nouvelles de l'Archéologie* a été reportée au prochain numéro.